



LE MOT DU PRIEUR

Comme toute société, la famille ne peut pas subsister sans une autorité. Celle-ci s'exerce selon une double modalité : l'autorité qui dirige la marche de la famille toute entière, détenue par le mari, et celle qui permet aux enfants d'être guidés jusqu'à leur maturité, détenue par le père et la mère, qui se complètent l'un l'autre dans cette tâche.

L'autorité du mari sur son épouse nous est magnifiquement rappelée par saint Paul dans son épître aux Ephésiens, qui établit une analogie entre le mariage et l'union du Christ à l'Eglise : « Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, car le mari est le chef de la femme comme le Christ est le chef de l'Eglise, son corps, dont il est le Sauveur. Or de même que l'Eglise est soumise au Christ, les femmes doivent être soumises à leurs maris en toutes choses » (Eph V, 22-24).

Cette autorité du mari est éclairée par cette réflexion de Dieu, au moment de créer Eve : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul : je lui ferai une aide semblable à lui » (Gen II, 18).

La femme est certes aide, c'est-à-dire adjointe, assistante qui se soumet à l'autorité du chef, mais aussi de même nature que le mari : cette autorité ne s'exerce pas à l'égard d'un mineur ou d'une servante, mais de celle qui est la chair de sa chair, les os de ses os et avec qui le mari ne fait plus qu'un. Pie XII le rappelle dans une allocution aux jeunes époux (10/09/1941) : « Mais envers la femme que vous avez choisie pour compagne de votre vie, quelle délicatesse, quel respect, quelle affection votre autorité ne devra-t-elle pas témoigner et pratiquer en toutes circonstances, joyeuses ou tristes ! ».

Il est à noter que cette subordination de la femme à son mari comporte un aspect pénible depuis la chute originelle : la punition d'Eve consiste également à ressentir douloureusement cette domination du mari (Gen III, 16), de même que l'homme éprouvera de la peine pour accomplir son travail. Mais comme l'homme moderne veut retourner au fruit défendu, se faire de nouveau Dieu mais sans plus connaître le châtement de son orgueil, en conséquence la femme refuse cette juste subordination et prétend à une parfaite égalité avec

l'homme. C'est la fin de la hiérarchie familiale qui entraîne la débâcle de la famille. Il est vrai qu'instaurer une démocratie dans la famille est une gageure : la majorité des voix semble difficile à atteindre lorsque les avis divergent.

La femme peut bien sûr exposer son avis ou présenter ses objections. La sagesse populaire n'a-t-elle pas d'ailleurs ciselé cette sentence : « Ce que femme veut, Dieu veut » ? Nous pouvons aussi rappeler ce que répondait Jean Jaurès à des camarades socialistes qui lui reprochaient la première communion de sa fille Madeleine : « Vous faites sans doute ce que vous voulez de votre femme, moi pas... ». Il n'empêche que l'épouse chrétienne s'humiliera en laissant le dernier mot à son mari et en le secondant loyalement dans ses vues, faisant le sacrifice généreux de sa volonté propre.

L'autorité des parents vis à vis de leurs enfants diffère sensiblement : il ne s'agit plus de deux personnes humaines majeures qui s'unissent volontairement pour fonder ensemble une famille, il s'agit d'un père et d'une mère qui dirigent leurs enfants afin de les faire parvenir

L'autorité dans la Famille

à l'âge adulte. Cette autorité est plus absolue, on parle ici d'un pouvoir dominatif, mais elle est aussi transitoire : un jour, les enfants auront leur autonomie et décideront par eux-mêmes de la direction à donner à leur existence. Cette autorité s'effrite également de nos jours sous les coups de butoir des droits de l'enfant, de l'immixtion croissante de l'Etat et de la destruction de la famille qui entraîne en particulier la disparition de l'autorité paternelle.

La mentalité moderne nous pousse à considérer les enfants non plus comme des adultes en formation, des mineurs qui doivent attendre avant d'exercer leurs droits, mais comme des adultes en miniature, devant s'affranchir au plus tôt de toutes contraintes, tout en maintenant, cela s'entend, les obligations impérieuses de notre monde moderne, comme le devoir de consommation ou de dépravation morale. Ainsi, le devoir de juste correction qu'ont les parents ne peut-il plus s'exercer qu'avec de grandes précautions. Les enfants peuvent à tout moment appeler le 119 : le pouvoir civil viendra alors rappeler à l'ordre les parents fautifs. Certes, le

pouvoir civil doit protéger les enfants maltraités et il n'interdit pas une juste correction. Il est cependant profondément subversif de mettre à disposition des enfants un tel service d'écoute téléphonique qui ne peut qu'effrayer les parents et leur faire renoncer à leur obligation de correction : « Celui qui ménage sa verge hait son fils, mais celui qui l'aime le corrige de bonne heure » (Prov XIII, 24).

L'Etat tend à s'ingérer toujours plus dans l'éducation, réduisant comme peau de chagrin l'autorité des parents. Le gouvernement actuel n'a-t-il pas interdit le regroupement scolaire ? Une famille pouvait autrefois confier un enfant à une autre famille pratiquant l'école à la maison. C'est désormais chose durement réprimée. L'Etat pose en principe que : « Tout mineur accueilli hors du domicile des parents jusqu'au quatrième degré ou de son tuteur est placé sous la protection des autorités publiques » (article L227-1 du code de l'action sociale et des familles). Les parents ne peuvent donc pas déléguer leur autorité et confier leurs enfants aux personnes de leur choix, l'Etat se déclare de droit le responsable des enfants dans ces cas. Ainsi, dès que sept mineurs sont accueillis pour ne serait-ce qu'une nuit hors du domicile familial, l'Etat impose ses règles contraignantes de régime de déclaration d'un séjour, d'encadrement des mineurs et de normes des bâtiments. Dernière étape : s'attribuer l'autorité sur les enfants dans tous les cas et la déléguer aux familles sous certaines conditions. Léon XIII rappelle justement, dans

Rerum Novarum : « L'autorité paternelle se saurait être absorbée par l'Etat, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. "Les fils sont quelque chose de leur père" ; ils sont en quelque sorte une extension de sa personne ; et, pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés. [...] Ainsi, en substituant à la providence paternelle la providence de l'Etat, les socialistes vont contre la justice naturelle et brisent les liens de la famille ».

La destruction du lien familial avec la multiplication des divorces, des unions libres et des PACS donne l'algarade finale, le coup fatal à tout exercice d'autorité parentale. Les enfants sont ballottés entre leurs géniteurs, courtisés par le père et la mère afin de capter leur préférence. Les enfants n'ont plus deux parents, mais deux copains qui rivalisent de démagogie pour se les mettre dans la poche. Les nouveaux barbares ne viennent pas de l'extérieur : notre société leur sert de matrice elle-même.

L'autorité parentale, malgré tous ces obstacles, ne devra pas démissionner ou renoncer à s'exercer. Comme à une plante il faut un tuteur pour qu'elle pousse droit, aux petits d'hommes il faut des parents qui veillent avec amour, patience et fermeté à leur formation. Le but ultime du mariage n'est-il pas de peupler le ciel d'élus ?

Abbé Ludovic Girod

Couvent des Annonciades Joinville (52)

PERMANENCE EXCEPTIONNELLE

(sûrement suivie de samedis et autres occasions)
du mardi 27 octobre (14h00)
au lundi 2 novembre



Messe quotidienne à 8h30 (Dimanche à 10h00)

Ménage, jardinage, bricolages divers

Contact : Abbé Challan Belval - 03 26 61 70 71 - 06 78 24 83 66

INDULGENCES POUR LES ÂMES DU PURGATOIRE

Le jour des morts

On peut gagner une indulgence plénière applicable seulement aux âmes du Purgatoire en visitant une église et y récitant un *Pater* et un *Credo*.

Du 1^{er} au 8 novembre

On peut gagner, chaque jour, une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire en visitant un cimetière et en priant -même mentalement- pour les défunts.

N. B. : Il faut pour cela remplir les conditions ordinaires à toute indulgence plénière : confession (dans les 8 jours avant ou après) ; communion (la veille ou dans les 8 jours qui suivent) ; prière aux intentions du Souverain Pontife ; détachement de toute affection à tout péché même véniel.

Une seule confession suffit pour gagner plusieurs indulgences ; par contre, il faut communier et réciter les prières aux intentions du Souverain Pontife pour chaque indulgence.



Carnet de Famille

Baptême

Agathe Losfeld, le 17 octobre à Reims

Confirmations

le 3 octobre à Reims

Louis-Marie Antona
Maylis Antona
Marie Bazin
Anne-Claire Billaud
Matthieu Billaud
Nolwenn Floc'h
Paul Gérard
Valentine Gérard
François Grolet
Clotilde Jolly
Jean-Gabriel Jolly
Maïlys Mancheron
Vianney Mancheron
Agnès Narcy
Lucien Narcy
Pierre Noël
Eloïse-Marie Oudin
Etienne Oudin
Jean-Baptiste Philippon
Hélène de Pompignan
Lidwine de Pompignan
Blandine Révolte
Hombeline Thomas

Sépulture

Henri Gilson, le 21 octobre à Charleville-Mézières
(inhumation à Prez)

Conférence sur la mission Rosa Mystica aux Philippines

par l'abbé Fr. Castel



**mardi 17 novembre à 20h30
Notre-Dame de France**

ACTIVITÉS PAROISSIALES

Croisade du Rosaire :

Intention du mois de novembre : Pour les âmes du purgatoire les plus abandonnées.

Catéchismes :

REIMS : Abbé Girod
Enfants (de 5 à 14 ans) : les mercredis 11 et 18 de 14h30 à 16h30.
Adultes : les 2ème et 4ème mardis de chaque mois de 20h30 à 21h30.
Mardi 10 : le mariage (III).
Mardi 24 : l'Ordre.

CHARLEVILLE : Abbé Castel
TROYES : Abbé Girod
Les dimanches 15 et 29 de 16h30 à 17h30.

Cercle de la Tradition :

REIMS : Abbé Girod

CHARLEVILLE : Abbé Castel
Samedi 28 à 19h00. Sujet : La liberté religieuse.
TROYES : Abbé Girod
Dimanche 15 après la Messe. Intervention de M. Dominique Tassot : Faut-il croire en Darwin ou en Dieu ?

Cercle Sainte-Marie des mères de famille :

PRUNAY : Abbé Girod
Mardi 17 de 14h30 à 16h00 (possibilité de confier les jeunes enfants à une institutrice).

Croisade Eucharistique :

Intention du mois de novembre : Pour que Dieu accorde la persévérance finale à beaucoup de mourants.

SCOUTISME : GROUPE NOTRE-DAME DE FRANCE

Louveteaux (garçons de 8 à 12 ans) :

Réunion au prieuré samedi 7 de 14h00 à 17h00.

Jeannettes (filles de 8 à 12 ans) :

Réunion au prieuré samedi 7 de 14h00 à 17h00.

Quelques dates importantes pour les mois à venir

Dimanche 14 novembre : Récollecion d'Avent à Charleville-Mézières.

Dimanche 10 janvier : Galette des Rois à Lavannes.

Dimanche 17 janvier : Galette des Rois à Charleville-Mézières.

AU FIL DU TEMPS . . .



Samedi 26 septembre : déménagement de la chapelle Saint-Bernard à Troyes. Une équipe de fidèles troyens se mobilisa en ce jour, avec le renfort de l'Abbé Challan Belval, pour vider de son mobilier l'ancienne chapelle, à l'ombre de l'église Saint-Nizier, et aménager la nouvelle chapelle, au 28 rue des Prés l'Evêque. Le soir, tout était installé et le culte catholique pouvait commencer dans ce local acheté par l'Association Saint-Bernard, en attendant que nous puissions utiliser une véritable église.

Le même jour, les enfants qui se préparent à recevoir le sacrement de la confirmation assistèrent au Prieuré à une petite recollection, afin de mieux disposer leur âme à cette venue en abondance du Saint-Esprit. Ils répétèrent la cérémonie afin de ne pas être trop impressionnés lorsqu'ils s'agenouilleraient devant l'évêque.

Samedi 3 octobre : cérémonie des confirmation à Notre-Dame de France. En ce jour, 23 enfants reçurent le sacrement qui les fit témoins, apôtres et soldats de Notre-Seigneur. Le sacrement fut administré par Mgr Tissier de Mallerai qui réjouit nos âmes par une magnifique homélie sur les dons de Saint-Esprit chez sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, que nous fêtons en ce jour. La cérémonie fut suivie d'une messe solennelle célébrée par l'évêque, assisté des abbé Castel et Challan Belval. A la fin de la messe, Monseigneur bénit une remarquable statue de saint Rémi, admirablement restaurée par Mme Nizet. Qu'elle soit chaleureusement remerciée pour son patient travail de restauration. Après la messe, tous les fidèles furent invités au Prieuré pour un repas paroissial préparé par Mme Nimser, qui sut s'organiser pour satisfaire près de 120 convives. Monseigneur prit congé en fin d'après-midi pour se rendre, conduit par l'Abbé Castel, au Prieuré de Croix, dans le Nord, afin de donner la confirmation le lendemain là-bas.



Samedi 10 et dimanche 11 : Journées de la Tradition à Villepreux. Cette année, l'école Saint-Rémi y envoya une délégation afin de prendre en charge l'organisation des jeux pour les enfants. En contrepartie, les organisateurs nous laissèrent la recette de cette mini-kermesse. Le samedi fut relativement calme, ce qui permit aux uns et aux autres de découvrir les différents stands présents. Par contre, le dimanche, ce fut un défilé sans interruption d'enfants de 14h00 à 16h30, à tel point que nous manquâmes de lots pour récompenser les bons joueurs. Un grand merci à tous ceux qui répondirent présent pour tenir les différents stands.

Mardi 13 : cercle des mères de famille au Prieuré de 14h30 à 16h00. Ce cercle est ouvert à toutes les mères de familles et permet d'approfondir des sujets de doctrine, de spiritualité et d'éducation. Nous étudions en ce moment le sacrement de mariage à partir de l'ouvrage du Père Barbara *Catéchèse catholique du mariage*.

Samedi 17 : sortie des louveteaux et des jeannettes. Par cette belle journée d'automne, les louveteaux et les jeannettes, ces dernières inaugurant en ce jour leurs activités, se retrouvèrent devant l'église de Trépail pour une marche dans la forêt. Mais nous ne fîmes pas que marcher car, après le pique-nique du déjeuner, plusieurs jeux furent organisés dans les bois.

Le même jour, réunion du cercle de Tradition chez M. et Mme Lepape, sur le sujet : la famille dans la doctrine sociale de l'Eglise.

Dimanche 18 : Assemblée générale ordinaire de l'Association Saint-Bernard, à Troyes. Les fidèles intéressés restèrent après la messe pour écouter le rapport moral et le rapport financier annuels. Le grand événement de l'année est bien sûr l'achat d'un local pour la messe. Il reste à rembourser des dettes et à embellir progressivement tout ce qui sert pour le culte. Comme le disait saint Pie X : " Je veux que mon peuple prie sur de la beauté ".

Ce même jour, pèlerinage à Saint Walfroy : Quelques 25 fidèles de Reimes et Charleville se rendent en pèlerinage à Margut pour y honorer saint Walfroy, le saint patron de notre chapelle des Ardennes. Ils ont cette année l'occasion de vénérer les reliques du saint, exceptionnellement exposées pour quelques mois.



La nouvelle chapelle de Troyes

L'ÉDUCATION SELON LE JOURNAL LA CROIX

Le journal *La Croix* publie tous les mercredis un dossier consacré à l'éducation. L'édition du 3 octobre 2001 était consacrée au sujet abordée dans l'éditorial: l'autorité.

L'entretien avec le spécialiste d'usage nous permet d'avoir l'opinion du Daniel Marcelli, professeur de psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence.

Pour lui, l'autorité au sens traditionnel a vécu : " Quand on en parle [de l'autorité], on se réfère au sens qu'avait ce mot au XIX° et au début du XX° : une autorité procédant d'en haut, celle du chef, de la puissance paternelle, qui implique l'obéissance ou la désobéissance. Cette autorité est absolument disqualifiée aujourd'hui. On a en effet appris aux parents qu'ils ne pouvaient plus donner des commandements d'en haut et qu'il leur fallait donner des explications. "

A la question : "Serait-il souhaitable alors de restaurer l'autorité traditionnelle ? ", notre professeur Daifoirus répond : " Ce n'est de toute façon pas possible. Ni souhaitable. Car si cette autorité avait l'avantage de faire gagner du temps, elle avait l'inconvénient d'entraîner des inhibitions, des névroses, des entiments de culpabilité ou de rebellions. " Bigre ! Que de malheurs sans nom. Il a oublié les suicides. Il est vrai qu'ils ont plutôt tendance à augmenter malgré la bienfaisante éducation permissive.

Mais comment envisager les rapports entre les parents et les enfants ? " Il faut donc trouver un autre référent qui ne renvoie plus à une autorité verticale, mais qui soit dans l'horizontalité des rapports humains : il faudrait passer de la morale de l'autorité à l'éthique du respect. " Total respect ! pourrait-on ajouter avec l'accent chantant des banlieues.

Avec cette nouvelle éthique, demander quelque chose devient une séance de négociations à l'afghane (excusez cette incursion dans l'actualité) : " C'est surtout déstabilisant pour les adultes quand ils ne sont pas sûrs d'eux : ils ébauchent des négociations et quand ils en ont assez, ils laissent faire ou ils s'énervent. Il faut vraiment déployer des trésors d'intelligence, de patience, d'harmonie intérieure et d'entente de couple pour maintenir cette capacité de négociation, car les enfants ont l'art de nous pousser à bout. " J'espère que les parents modernes n'ont pas besoin de beaucoup de sommeil.

Un adulte pourra quand même dire " ça suffit comme ça ! " (ça manque de " trésor de patience "), " mais il est bon qu'il le dise après avoir reconnu la place de l'enfant et pas seulement pour exercer sa toute puissance d'adulte sur un être faible" . Quel sadisme.

Dormez tranquilles, bonnes gens, la presse catholique veille sur votre formation.

Abbé Ludovic Girod



IN MEMORIAM JEAN VAN CAMPENHOUT

Je remercie beaucoup M. l'abbé Ludovic Girod de m'avoir permis d'insérer ici ce petit témoignage. Les fidèles du prieuré Notre-Dame de Fatima, surtout ceux de Reims (mais aussi de Troyes) savent bien ce que l'apostolat en Champagne-Ardenne doit à M. et Mme Van Campenhout. Sur le plan matériel, et plus précisément financier, je crois de mon devoir de souligner l'immensité de la générosité de ce foyer chrétien. Ils ont donné non seulement tout ce qu'ils avaient, même encore ce qu'ils pouvaient donner. Cela a été sans doute dit, et bien dit, lors de l'homélie des obsèques auxquelles, comme ancien prieur de Reims (et comme d'autres anciens prieurs), je regrette beaucoup de n'avoir pu me rendre. Mais cela mérite d'être dit encore, car ce qu'on pourra imaginer sera souvent en-deçà de la réalité. L'intérieur du domicile de ces chrétiens modèles était simple, leur vie modeste alors que, ayant des sources de revenus honorables et n'ayant pas pu avoir d'enfants (leur grande croix), ils auraient pu se dresser un mode de vie très douillet qui n'aurait pas eu les mêmes conséquences sur l'installation de la mission à Reims, et donc sur le salut des âmes. En un mot, ils se sont privés pour tous. Sans tomber dans le travers d'une canonisation trop facile – surtout que Mme Van Campenhout est toujours de ce monde ! – on ne peut pas oublier les vertus dont ils faisaient preuve lorsqu'on allait les visiter à Saint-Léonard. Ils ne se prenaient pas au sérieux et accueillaient les uns et les autres avec un sourire et une simplicité qui sentaient bon la vieille France (la Hollande ?) catholique. J'ai pu visiter Monsieur cet été, lors d'un rapide passage à Reims, et malgré son déplacement difficile, il était toujours le même, prenant avec philosophie la solitude que lui imposait le retrait de son épouse dans un établissement spécialisé. Il a fait de l'humour sur ceci et cela et priait beaucoup. Sans doute que bien d'autres personnes pourraient aussi apporter leurs souvenirs mais, comme votre prieur me laisse faire, je le fais !

Bien le bonjour à tous et en union de prières.

Avec l'assurance de mon dévouement sacerdotal,

Abbé Philippe Toulza